

10/28. Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme

Le Conseil des droits de l'homme,

Rappelant la résolution 6/10 du Conseil, en date du 28 septembre 2007, dans laquelle il a prié le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme d'élaborer un projet de déclaration sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme, qui serait soumis au Conseil pour examen,

Conscient et satisfait des efforts déployés dans ce domaine par l'Organisation internationale du Travail, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ainsi que par d'autres acteurs, notamment les éducateurs et les organisations non gouvernementales,

Soulignant en particulier le rôle de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture dans la promotion de l'éducation aux droits de l'homme,

Se félicitant de l'intérêt exprimé par un grand nombre d'acteurs dans leurs réponses au questionnaire élaboré par le Comité consultatif pour recueillir leurs vues et leurs contributions sur le fond du projet de déclaration sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme,

Accueillant avec satisfaction le rapport intérimaire sur le projet de déclaration sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme présenté par le Comité consultatif à la présente session,

1. *Prie instamment* tous les acteurs intéressés qui ne l'ont pas encore fait de répondre au questionnaire élaboré par le Comité consultatif sur les éléments à inclure dans la déclaration, en prenant en considération les instruments pertinents existants;
2. *Accueille avec satisfaction* de l'initiative de la Plateforme pour l'éducation et la formation aux droits de l'homme d'organiser un séminaire réunissant des experts et des spécialistes, et tous les acteurs intéressés, en faisant appel à l'assistance et au savoir-faire du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, afin d'approfondir la réflexion sur les éléments à inclure dans le projet de déclaration;
3. *Prie* le Comité consultatif de lui soumettre le projet de déclaration sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme, pour examen, à sa treizième session.